



N° FFVL club  
03750

Compte - Rendu de l'AG Ordinaire et  
Extraordinaire du 05 décembre 2018

**BONJOUR A TOUTES ET A TOUS !**  
*29 présents + 15 représentés*

Prochaine  
réunion club :

**mercredi 2**  
**Janvier**  
**20 H 30**

## **Assemblée Générale Ordinaire 20H00**

Sur 2018, le club compte 101 membres. Le Corum est à 51 membres.

Nous sommes  $28 + 15 = 43$  présents ou représentés licenciés 2018. Le Corum n'est pas atteint, l'AG ne peut pas délibérer.

## **Assemblée Générale Extraordinaire 20H30**

Conformément au statut de l'association, lorsque le Corum n'est pas atteint en AGO, les décisions relevant de cette instance peuvent être votées à la majorité des présents en assemblée Générale Extraordinaire.

### **Rapport moral du Président**

Franck revient sur l'année 2018. Encore une année riche aux Aec en terme de sorties et d'activités, avec cette année en plus des classiques Voréppiades, Bi MJC et fête de Montaud, une première avec l'organisation d'une buvette sur le déco moquette de Saint-Hilaire durant la coupe Icare qui a été une grande réussite. Je vous renvoie vers le rapport moral de Franck qui est décrit tout cela et plus encore : [Rapport moral 2018](#).

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **Rapport financier**

Raphaël notre trésorier revient sur les éléments financiers du club qui cette année encore a dégagé un bénéfice grâce à nos actions clubs et aux subventions de la ville de Voreppe. Cela nous permet pour la première fois d'avoir quasiment une année de trésorerie devant nous. C'est confortable et cela va nous permettre de mettre en place des actions à destination de nos membres qui seront présentées et votées au cours de cette AGE.

Raphaël rappelle certains éléments marquant de 2018

- Changement de banque : On passe de la Caisse d'Epargne au Crédit Agricole qui offre, pour les associations, plus de service à moindre coût.

Ensuite Raphaël nous présente son rapport Financier : [Rapport Financier 2018](#) et détaille certains éléments :

- Dans la partie recette, les ventes correspondent à la recette de la buvette durant la coupe Icare.
- Dans la partie dépense, les services extérieurs incluent notamment les coûts d'instructeurs. L'achat de prestations inclus la remise en l'air (1000€)

Rappel : Il est toujours possible de demander des restits fiscaux jusqu'à la clôture des comptes

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **Evolution des modalités de subventions**

Ensuite, sur proposition du comité directeur, Franck expose et soumet au vote de l'assemblée deux modifications relatives au règlement intérieur et aux régimes des subventions.

Ci-dessous le document présentation de Franck qui sera utilisé comme fil rouge dans le reste du CR



Les Arcs En Ciel AG  
2018.pdf

1. Stages de parapente fait par une école professionnelle de vol libre labélisée EFVL (OBL) et organisée par le club ([page 5](#))

membres non actif (ne participant pas à l'organisation d'une action club)	Membres actif (participant bénévolement à l'organisation d'une action club l'année n)
50€ pour 2 jours de stage professionnel tous les 2 ans. Possible dès la 1ère année de membre.	50% du coût du stage, capé à 100€ maximum pour 2 jours de stage professionnel l'année n+1 de l'organisation de l'action club. Même si subvention club année n. <u>Remarque:</u> si le budget de l'année est dépassé, il sera alors réparti au prorata de l'ensemble des demandes

#### **Vote de la modification**

**2 contres**

**3 abstentions**

#### **proposition acceptée**

2. Sorties organisées officiellement par le club, annoncées dans le compte rendu mensuel (planning des actions club) et accessibles aux membres ayant le niveau vert validé ([page 6](#))

membres non actif (ne participant pas à l'organisation d'une action club l'année n)	Membres actif (participant bénévolement à l'organisation d'une action club l'année n)
le membre a droit de profiter du minibus club 1 fois par an. le club loue un minibus 9 places et rembourse le gasoil.	le membre a droit de profiter du minibus club autant de fois que souhaité l'année n+1. le club loue un minibus 9 places et rembourse le gasoil.

il faut au minimum 6 personnes par minibus	il faut au minimum 6 personnes par minibus
--	--

### **Vote de la modification**

**1 contre**

**2 abstentions**

**proposition acceptée**

### **Modalités d'utilisation des biplaces clubs**

S'ensuit un rappel du fonctionnement des subventions aux biplaceurs participants à une action club type Bi MJC, Bi fête de Montaud (page 7)... Aucun changement n'est proposé il n'y a donc pas de vote.

Les règles d'utilisations des biplaces clubs sont précisées afin d'en clarifier le fonctionnement et d'éviter un certains nombres de manquement (carnet de vol non rempli notamment). Page 8.

### **Vote de la modification à l'unanimité**

### **Election au comité Directeur**

2 candidatures sont proposées au comité directeur en remplacement de Francis Colin et de Fabien Avarello :

- Benoit Ravanat      **Vote à l'unanimité**
- Yves Ballu          **Vote à l'unanimité**

En marge de l'élection proprement dite, Thierry Hubert demande à ce que le comité directeur se réunisse plus souvent. Franck propose qu'il le fasse au moins 1 fois/trimestre.

### **Présentation et vote du budget**

Suite aux votes sur ces différentes résolutions et notamment sur les changements de régimes de subventions, Raphaël présente un projet de budget crédible (cf la dernière page du rapport financier), sur la base d'une quarantaine de membres qui en bénéficieraient. Ce chiffre de 40 est une hypothèse haute qui se base sur les « consommations » passées et n'est pas définitif. Franck rappelle que le budget pourra être amendé en cours d'année par un vote du comité de direction. De plus par rapport au 100€ de subventions pour les membres actifs, si jamais il y avait plus de 40 membres dans cette situation le plafond max de subvention pourrait être revu à la baisse pour rester dans l'enveloppe des 4000€ du budget.

# Budget 2019

	dépenses		recettes
sorties	2000		150
balise	600		
bi places mjc			900
subvention club	3900		
cotisations			2500
subvention			1600
fête de montaud			1100
coupe icare			1500
subvention club bi placeur	1000		
Dépenses divers de fonctionnement	250		
total	<b>7750</b>		<b>7750</b>

**Vote du budget**  
**1 abstention**

**Proposition de budget acceptée**

## **Présentation du projet de création d'un club école**

Ensuite Franck présente son projet de création du club école EFVL au sein des AeC (pages 11-21). S'ensuit un vote sur le principe de la création du club école.

A noter que les pages 15 à 20 sont un projet de fonctionnement du club école, lorsque l'on aura l'agrément de la FFVL pour la création du club, un autre vote sera alors organisé pour entériner le fonctionnement du club école.

A noter que le fonctionnement du club école est prévu pour être autofinancé et donc ne grèvera pas les comptes du club.

**Vote création du club école**  
**2 contres**  
**1 abstention**

**proposition acceptée**

## **Mandat au bureau pour l'achat du déco de Montaud (page 22)**

Pour rappel notre convention pour accéder au déco expire en 2020 et il y a un projet afin que la route qui mène au décollage soit déclassée en route forestière au niveau de l'épingle du col de Montaud.

**Proposition acceptée à l'unanimité**

### **Achat de la balise de Montaud (page 23)**

Afin de notamment ne plus dépendre du club one-kite avec qui les relations sont compliquées

**Vote: 2 contres**

**proposition acceptée**

Afin de répondre à une obligation réglementaire de la FFVL, un référent sécurité doit être désigné au sein du club, c'est Guillaume Thomas qui se porte volontaire.

**Proposition acceptée à l'unanimité**

Voilà c'est finis maintenant on boit un coup et on mange des curly ;-)

Olivier